



Département  
des Landes

Arrêté publié le 14 novembre 2025 sur le  
site internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251114-DCPU\_18\_2025-AR



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

DCPu 18-2025

## ARRETE

### PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES SANITAIRES DU COLLEGE JEAN-MARIE LONNE D'HAGETMAU. LOT 01 : CARRELAGE-FAÏENCE ET LOT 04 : PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION.

2025PBD0444

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2123-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 20 juin 2025 ayant pour objet le nettoyage courant des bâtiments du Département des Landes, lot 01 : Carrelage-Faïence et lot n°04 : Plomberie-Sanitaire-Ventilation,
- Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule offre pour le lot n°01 et qu'il y a eu deux offres pour le lot n°04, mais ces offres ont été déclarées irrégulières,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande publique proposent de déclarer les lots n°01 et 04 de cette consultation sans suite pour infructuosité, afin de procéder ultérieurement à une nouvelle consultation selon les articles R. 2123-1 du Code de la commande publique,

## DECIDE

**Article 1 :** de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de restructuration des sanitaires du collège Jean-Marie LONNE d'Hagetmau, lot 01 : carrelage-faïence et lot 04 : plomberie-sanitaire-ventilation, qui prévoyait une date de remise d'offre le 30 septembre 2025.

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R.2123-1 à R. 2123-7 du Code de la Commande publique.

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, 14 NOV 2025

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr